

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SX ENVIRONNEMENT sur la commune principale de l'AIOT Les Chataignons 17210 BUSSAC FORET.

La référence de votre dossier est A-2-7LA35H25P et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 25/11/2022 à 16h34 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- ronan.maze@brangeon.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- ronan.maze@brangeon.fr (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **39943571800065**

Raison sociale **SX ENVIRONNEMENT**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

4 AV D'AQUITAINE

L'Argenteyre

33560 STE EULALIE

Signataire

Nom : **GAUFRETEAU**

Prénom : **Fabien**

Qualité : **Directeur de filiale**

Adresse électronique : **ronan.maze@brangeon.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 241721155**

Téléphone portable : **+(33) 756050596**

Référent

Nom : **MAZE**

Prénom : **Ronan**

Fonction : **Coordinateur Environnement**

Adresse électronique : **ronan.maze@brangeon.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 241721155**

Téléphone portable : **+(33) 756050596**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **ronan.maze@brangeon.fr**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SX ENVIRONNEMENT**

Description des activités :

Déchèterie professionnelle, site de transit, regroupement, tri, préparation et traitement de déchets

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Les Chataignons

17210 BUSSAC FORET

X : 434204

Y : 6461527

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2710	1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Quantité susceptible d'être présente 6.9 t	DC	
2710	2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 290 m3	DC	
2713	2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 900 m2	D	
2714	2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 990 m3	D	
2716	2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Volume susceptible d'être présent 990 m3	DC	

2718	2	Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux	Quantité susceptible d'être présente 1 t	DC
2791	2	Traitement de déchets non dangereux	Quantité de déchets traités 9 t/j	DC

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Déchets de bureaux et d'exploitation directement gérés sur site à travers les filières de valorisation et de recyclage appropriés.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Réserve incendie souple de 480 m3 interne au site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Réserve incendie souple de 480 m3 à destination des services de secours, réseau interne surpressé connecté à cette même bache pour l'alimentation de RIA et poteaux incendies utilisés par les équipes du site pour intervenir sur un départ de feu. Extincteurs répartis sur le site aux endroits stratégiques. Détection et extinction automatique des éventuels départ de feu directement intégrées dans les engins de traitement des déchets (broyeurs), réserves d'inertes à proximité des déchets combustibles, équipes formées SST et formées en interne à la lutte contre le risque incendie.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan de cadastre - Bussac.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan projet - Bussac - 04 Novembre 2022 V1-A3 Paysage 1-750.pdf